Les immigrés, le travail social et les législatives de 93

L'un des thèmes qui a alimenté encore cette année la campagne électorale pour les législatives, concerne l'IMMIGRATION. Un bref regard historique sur l'évolution de ce thème nous aide à comprendre le mécanisme par lequel, depuis quelques années, I" 'étranger" est devenu l'une des pièces maîtresses d'un jeu politico- médiatique.

Pour ce faire, nous procéderons par quelques constats :

- les immigrés commençaient à devenir les indésirables d'une partie de la société française, après avoir accompli leur mission qui consistait à remettre en marche la machine économique de la France, fortement en panne par la guerre et par l'ère de l'industrialisation.

Outre les réactions racistes (très minoritaires dans les années 197080) l'absence d'une réelle politique d'immigration a autorisé la généralisation de l'indésirabilité des étrangers ; - le processus du refus médiatique de "l'étranger" a commencé au début des années 80 parla voix des petites formations politiques fondées sur une idéologie xénophobe et dans un climat politique et économique, caractérisé par la modernisation et l'officialisation de la compétitivité comme finalité structurelle de la société. La formule magique étant "Trois millions d'immigrés égal trois millions de chômeurs". C'est dans ce cadre que le dossier de l'immigration a pu devenir problématique, attirant même les grandes formations politiques de droite classique. Cette conscientisation électoraliste des politiques, a abouti à la formulation de termes symboliques tels que : "l'invasion" ou les "odeurs insupportables" ...

- après avoir porté ses premiers fruits, notamment avec le Front National, le thème en tant qu'enjeu électoraliste a pu faire son entrée officielle dans le langage commun de la classe politique (les meetings, les manifestations sur les places publiques, les programmes politiques etc...). La généralisation de ce processus a fait de ce thème un sujet d'actualité ou parfois, le sujet d'actualité le plus vendable et "original" des pouvoirs politico-médiatiques ;

- le grand parti socialiste des espoirs, qui avait pu enthousiasmer la majorité des français notamment durant les campagnes électorales d'avant 1981, n'a pas pu échapper à cette contamination. Cela a conduit certains dirigeants de ce parti à reculer sur certaines thèses selon lesquelles, les immigrés devaient pouvoir participer à certaines élections locales. Ces slogans ont laissé leur place à des discours tels que : "La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde". Ces prises de position, même si elles n'obéissaient pas aux mêmes raisonnements, utilisés par la droite, montraient cependant, que toutes les grandes formations politiques, étaient tombées dans le piège de la logique de vulgarisation électoraliste du dossier immigré. Il confirme surtout l'idée de rentabilité du "chantier étranger", faisant désormais partie intégrante des sujets à négocier au moment des élections. C'est dans cette logique qu'au milieu des années 80, un autre dirigeant du parti socialiste déclare : "Le Pen pose les vrais problèmes en y apportant de fausses réponses..."

## LES CLANDESTINS

Parmi les zones d'activités souillées par ce climat, le champ social a été le plus touché. La fabrication médiatique de cette machinerie a eu de notables conséquences :

Elle a renforcé la logique de catégorisation des étrangers donnant lieu à un regard à plusieurs vitesses envers eux (les bons, les intégrés, les insérés, les mauvais, les clandestins et enfin les indésirables). Pour certaines sensibilités politiques, cette classification, a servi à exclure de la scène sociale les couches les plus démunies sous l'étiquette de "clandestins". Pour une autre partie prônant le socialisme, le processus de catégorisation a joué un rôle de modérateur ouvrant une porte de secours pour sa séparation avec les discours extrémistes. La démarche de catégorisation des étrangers, a été d'ailleurs renforcée par la mise en place du Traité d'Union Européenne (Maastricht) qui ne prévoit aucune politique d'immigration communautaire à l'égard des ressortissants des pays tiers (1).

La politique de "l'immigration préférentielle", a orienté les institutions à fonctionner avec" l'alternative entre assimilation et adaptation d'une part, marginalisation et exclusion de l'autre" (2).

Les réponses apportées aux questions telles que le chômage, la justice sociale, la formation, le logement, l'égalité des droits, etc... n'ont guère satisfait les gens. C'est l'entretien de ces problèmes qui a souvent remplacé la recherche de solution, créant ainsi des conditions morales et juridiques pour la naissance de nouveaux problèmes sociaux.

Les nouveaux pauvres, les "fins de droits", les sans abris ou plus précisément les SDF (sans domiciles fixes), les Rmistes, les Tucs, puis les CES, les ZEP, les DSQ, les DSU, ...

Ces nouveaux phénomènes tout autant que ces nouvelles mesures, qui au départ étaient conçues comme moyens ponctuels, sesont d'une part transformés en "solutions permanentes", et ont pu d'autre part, reveler l'existence officielle d'une société malade.

Même si ici et là, on peut enregistrer quelques acquis sociaux, l'aggravation des difficultés sociales dù essentiellement à l'inefficacité de certaines de ces mesures, a eu pour effet, de répondre à la crise par la crise. Le climat politique ainsi tissé a transformé l'espoir de la réalisation de certaines idées de justice sociale. En réalité, elles n'ont jamais vu le jour, pour laisser la place à certaines idées fatalistes.

C'est parla vulgarisation de "C'EST LA CRISE", comme réponse la plus officielle et la plus immédiate, que l'idée de culpabiliser tout le monde , sans se questionner sur les mécanismes de la crise a trouvé sa place dans les opinions publiques. Cette démarche ayant entraîné une perte d'identité collective a en réalité, renforcé l'exclusion des gens, sans repères, appartenant à la catégorie la plus faible de la société.

La place offerte aux immigrés dans cette mise en scène sociale, ne pouvait que les mettre au premier rang des accusés en même temps que les victimes d'une situation et d'un bilan pour lesquels, ils n'étaient en fait pour rien.

Les questions sociales et les problèmes les plus élémentaires des gens qui trouvaient leur sources dans les modèles de société promis, se sont soldés par un échec. Les politiques ne peuvent plus rien leur proposer ou plutôt ils ont tout dit sur les projets de société.

Le seul chantier médiatique et électoraliste qui fonctionne encore très bien, c'est celui de l'immigration, il n'a pas encore fait son plein dans l'acquisition de voix. Il est donc encore vendable.

C'est dans ce climat que durant ces élections, certains candidats optent pour des solutions miracles :

"L'équilibre social, c'est également avoir le courage de régler le problème d'une immigration dont le seuil de tolérance est franchi depuis longtemps. Certains socialistes l'ont compris, mais tous se sont refusés à en tirer les conséquences" (3).

## LES MOUVEMENTS DU SOCIAL

Le développement de la situation sociale a produit plusieurs phénomènes "inattendus" expliquant une nouvelles définition du champ et de l'action sociale. On peut présenter ses grandes caractéristiques comme suit :

1. Les mesures nouvelles se déterminent en fonction de la gravité de la situation et peuvent être considérées avant tout comme le traitement des problèmes sociaux. En ce sens, non seulement, elles ne peuvent pas apporter des changements fondamentaux aux problèmes posés, mais elles peuvent avoir un rôle de générateur pour en créer d'autres ;
2. On peut noter une adhésion officielle des mouvements associatifs, à dominante socio-culturelle au travail social : de plus en plus d'individus officiellement non mandatés (les militants associatifs, les bénévoles, les volontaires à vocation humanitaire, etc), procèdent à la réalisation de projets, en lien avec le champ social ;
3. Cet élargissement officiel et officieux du travail social a offert la possibilité d' une coopération interprofessionnelle, mais en même temps, il a mis en place une logique de nouvelles représentations de certains métiers. On a pu percevoir des collaborations effectives entre différents agents du service public; -la police faisant le métier d'éducateur, les enseignants devenus de temps à autre des assistants sociaux et vice-versa, etc.
4. Différents services humanitaires et charitables (secours catholique, croix rouge, les "restaus du coeur", etc...) ont pris une place importante dans l'accomplissement des actions sociales. L'exemple du dossier des mals-logés de "Vincennes", dans lequel les bénévoles à dominantes religieuses, avaient pris une part considérable et significative (4).

Dire que les difficultés des gens doivent être considérées comme l'affaire de tous n'est pas en soi, une erreur. Cela peut s'inscrire au contraire dans une démarche collective de solidarité et de civisme, mais cette idée ne peut être comprise et praticable que s'il y a une structure réglementaire de l'égalité des droits et une éducation socialisante basée sur la justice sociale.

## SPECTACLE DE LA SOCIÉTÉ

La naissance des phénomènes de banlieues et leurs caractéristiques ; les cultures de la rue (5), le chômage des jeunes, leur isolement, le mal de vivre, la violence, l'exclusion, etc..., obéissent à des règles qui trouvent leur légitimité dans cette situation confuse déterminée notamment par l'absence de projets à long terme.

C'est à travers cette absence de perspectives, que le travail social s'est orienté progressivement vers une forme de bricolage (6), où les ressources humaines apparaissent tout autant mal utilisées qu'utilisées de façon inégale. Il s'agit en fait, de rendre "normal" le travail social par rapport aux problèmes posés, en se basant sur des pratiques fondées sur des expériences, sur des capacités "d'appliquer ou d'adapter les règles, ou même d'inventer des règles ad hoc" (7) qui permettent de traiter les difficultés sociales dans une certaine norme. La décomposition de l'état social ainsi annoncé, a été le révélateur d'un état de requestionnement sur l'application du droit sur des populations considérées comme "sans droits"?

"De plus en plus, le travailleur social tend à se transformer en un contrôleur de la régularité juridique de la situation des exclus face à l'aide sociale et en exécutant de la règle de droit, situation qui, en raison entre autres de la culture professionnelle, est sans doute l'une des raisons du malaise professionnel actuel de ce secteur" (8).

La reconnaissance de l'argent comme la seule valeur sinon la plus pertinente de la réussite sociale, et l'individualisme perçu et pratiqué comme le principe premier de la démocratie, n'ont fait que nourrir la crise. L'institutionnalisation de cette crise reconnue par le renforcement de la pratique de la technologie au service des profits n'a fait que généraliser la crise. L'exemple des usines d'automobiles où travaillent beaucoup d’ouvriers immigrés, est assez significatif. En effet, les gains successifs de bénéfice annuel et la situation excédentaire de ces entreprises n'ont pas servi à la création d'emplois, mais au contraire, ils ont entraîné des licenciements de leurs ouvriers.

## LE TRIPLE DÉCODAGE

On peut qualifier les activités des professionnels du travail social d'opération de décodage à trois volets dans la mesure où ces derniers doivent travailler sur trois publics différents :

1. Une partie importante des tâches des travailleurs sociaux est consacrée à l'interprétation de décisions prises par les technocrates, les décideurs et souvent non praticiens.
2. Le langage et les réalités institutionnelles de chaque service constituent une mission importante pour les professionnels du travail social. Concernant "la règle de tout dire ou de la libre expression", R. Hess et A. Savoye précisent qu'il consiste "à restituer dans les séances le non dit de l'institution (les rumeurs, les secrets, son histoire, etc.), mais aussi les appartenances sociales externes qui la traversent" (9). L'analyse et l'application des projets sur lesquels ils travaillent dépendent pour eux du degré de leur compréhension locale sur les institutions et leurs acteurs ;
3. Le troisième et en même temps le plus important décodage de langage pour les travailleurs sociaux, se situe au niveau des usagers. Il s'agit pour eux de rendre compréhensibles puis opérationnelles les mesures sociales proposées pour lesquelles ils sont missionnaires. Cette activité de déchiffrage renvoit nécessairement à l'analyse de situation issue des réalités etde l'évaluation des besoins faites par les usagers.

Le travail de médiateur tripartite accomplit par le travailleur social ne peut se réaliser que s'il prend en compte ces trois dimensions et s'il réunit les conditions nécessaires.

Parmi les éléments essentiels qui peuvent accompagner le travailleur social à réussir dans ses mandats, la formation joue un rôle important. Les écoles qui avant tout ont une fonction de transmission d'un savoir particulièrement théorique lié aux normes de la société peuvent-t-elles accompagner les professionnels dans leurs démarches ? La question d'inadaptabilité de certaines méthodes d'enseignement dans les situations de formation à caractère scolaire, révèle l'existence de coupures entre la culture (10) des écoles du travail social et celle de futurs publics-usagers.

L'école ici, est souvent perçue, vécue, et comprise par les étudiants, non pas comme le lieu d'autoformation ou d'auto-évaluation, mais un lieu de passage obligé, sanctionnant des diplômes. Les problèmes sociaux sont traités souvent à partir de textes, de discours, et de théories, pour lesquels les étudiants n'ont rarement de place dans leur élaboration.

Cette absence de contribution, ne se limite pas à l'école. Car, l'un des problèmes rencontrés chez les professionnels du travail social, réside à ce niveau : une fois lancés sur le terrain, ils n'ont pas de lieux pour se former, s'auto-former, et s'auto-évaluer.

## LA QUESTION DE L'INSERTION DES ÉTRANGERS

Les mesures proposées par les pouvoirs publics peuvent-elles répondre à la question de l'insertion des populations étrangères au sein de la société française ? Réunissent-t-elles les éléments juridiquement favorables au processus de l'insertion ?

Les réponses à ces questions montrent qu'il existe une certaine limite dans l'aboutissement des objectifs. Cette limitation peut s'expliquer à deux niveaux :

Premièrement sur le plan purement juridique ; il est pratiquement impossible d'espérer l'insertion sans l'acquisition du droit de vote. Ce droit peut assurer certains éléments fondamentaux de la réussite sociale (emploi, logement, justice sociale, etc).

Selon R. Park : "l'origine des préjugés raciaux réside dans les inégalités économiques" (11).

Deuxièmement, l'insertion de l'étranger parmi les "autochtones", ne peut se faire que si elle est accompagnée d'un travail éducatif, culturel et psychologique basé sur les mémoires collectives, écartant tout sentiment xénophobique, au sein-même de la société d'accueil,

En effet, trois thèmes caractérisent l'immigration :

L'insertion ; garder sa nationalité et sa culture d'origine tout en respectant publiquement le mode de vie et les lois du pays d'accueil mais en bénéficiant d'un rapport culturel nouveau et de la citoyenneté (12).

L'intégration ; adopter la nationalité du pays d'accueil tout en gardant des références à sa culture d'origine, acquérir des valeurs culturelles nouvelles et choisir de vivre définitivement dans le pays d'accueil.

L'assimilation ; adopter la nationalité et la culture du pays d'accueil en ne gardant que quelques caractéristiques folkloriques du pays d'origine.

G. Kepel sépare "l'insertion communautaire" avec "l'intégration individuelle". La première démarche est élaborée au Royaume-Uni qui et la seconde parla France (13).

La réflexion apportée sur ces thèmes dans l'éditorial de ce même numéro (14), va à l'encontre de celle que nous avançons ici. La seule formule proposée dans l'éditorial pour la réussite des étrangers est représenté par le concept d'intégration. Vu la place que le terme intégration occupe aujourd'hui dans le sens commun, on peut se demander si la formule n'est pas "réductionniste".

L'une des causes des difficultés en France, en matière de l'immigration réside dans l'association inséparable des deux thèmes nationalité et citoyenneté. Pourtant, selon la Constitution de 1793, l'obtention de la citoyenneté française pour les immigrés résidant en France depuis un an, est autorisée.

Le texte de juin 1793 de la Constitution prévoit : "Tout homme né et domicilié en France âgé de 21 ans accompli. Tout étranger âgé de 21 ans accomplis qui domicilié en France depuis une année y vit de son travail ou acquiert une propriété ou épouse une française ou adopte un enfant ou nourrit un vieillard. Tout étranger enfin qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité est admis à l'exercice des droits de citoyen français".

Paradoxalement, dans les situations où les étrangers résidant en France ont actuellement le droit de vote, la vie collective est à la fois mieux gérée, et en même temps, elle contribue à l'insertion. On peut citer l'exemple des établissements scolaires où les élèves quelle que soit leur origine peuvent participer aux élections de délégués d'élèves. Dans les entreprises où existe une structure syndicale, tout comme les délégués du personnel, la participation de tous à ces systèmes, contribue au développement de la vie des entreprises. Dans ces deux cas cités, "l'étranger" n'a pas mis en cause la notion de la nation francaise !

Les immigrés deviennent des "bouc-émissaires" pris en otages, dans un espace politiquement et médiatiquement défavorable à leur insu. C'est dans un environnement social caractérisé parla crise où la réussite sociale et individuelle est fortement liée à l'argent (toujours plus), que cette crise attaque avant tout les couches les plus défavorisées. Les actes racistes actuellement en cours en Allemagne contre les étrangers notamment les familles turques, trouvent leur alimentation en particulier dans cette politique de "bouc-émissaire".

C'est dans cette logique, que les problèmes sociaux les plus fréquents tels que la régularisation des situations litigieuses (carte de séjours, carte de sécurité sociale, inscription dans les équipements scolaires et éducatifs, l'obtention de logement etc...), ne touchent aucunement les familles très favorisées. Les familles des Emirs par exemple et celles des pétrodollars ne figurent pas dans l'angle d'attaque des législatives. Même si celles-ci ne parlent pas francais, et même si elles n'ont pas contribué à la construction de la France tant pendant la période de colonisation que pendant l'ère de "l'indépendance".

## AFFAMÉS LÀ-BAS, CLANDESTINS ICI

L'insertion des étrangers dans la société française, peut-elle se réaliser si celle-ci n'intègre pas officiellement le développement du pays d'origine dans sa philosophie et sa stratégie globale ? (15).

Les difficultés de plus en plus importantes des pays du sud font du phénomène de l'immigration "une donnée structurelle des relations internationales" (16). Les pays du tiers monde accueil lent environ 83% des réfugiés du monde. La Somalie avec un produit intérieur brut (PIB) par tête de 329 dollars comptait, en 1988, 137 réfugiés pour 1000 habitants ; La Suisse, à la même date, avec un PIB moyen de 20418 dollars par tête comptait 5 réfugiés pour le même nombre d'habitants (17).

On voit là, un décalage aussi bien au niveau de la richesse qu'au niveau de la solidarité envers des millions de réfugiés qui pour échapper à la guerre et à la famine, n'ont aucun autre choix que le chemin de l'exil, de l'immigration ou de l'émigration. "On estime qu'en l'an 2000, près d'un milliard d'hommes chercheront un travail dans le Tiers monde" (18).

Les différentes expressions culturelles des jeunes issus des quartiers défavorisés, vont dans ce sens. Tout en tentant de changer la situation sociale, l'émergence des expressions culturelles et artistiques, surtout chez la "deuxième génération", tente de "concilier les différents éléments de son identité, alors qu'implicitement la société le somme de choisir" (19).

- elles manifestent l'existence d'une situation qualifiée par eux de "galère" ; -en confirmant l'apparition de nouveaux phénomènes sociaux, elles exigent des pratiques sociales tout aussi récentes et adaptées, issues des aspirations des usagers ;

- elles montrent que les actions sociales classiques auxquelles, pour leur conception, les usagers n'ont aucune parole, se heurtent à l'insatisfaction. Les diverses expressions des jeunes révèlent l'idée d'une restructuration radicale du travail social garantissant la mise en place d'activités ayant pour démarche la prise en compte des cultures des jeunes - pour les jeunes originaires des pays sous-développés, elles relancent le processus d'une recherche d'identité souvent ignorée par les sociétés autochtones. "Perdre la mémoire s'est hypothéquer l'avenir" (20).

- elles confirment surtout que la cause des problèmes socio-économiques n'est pas l'étranger, mais plutôt des politiques étranges en direction des populations d'immigrés.

Les législatives ne changent rien au problème de l'immigration, tant que des mesures concrètes ne sont pas prises au niveau économique et social, et tant que les immigrés n'auront pas le droit de vote.

Mehdi FARZAD

(1) K. B, "Maastricht et la libre circulation", in, FORUM, n°2, Bruxelles, 1992.

(2) Verbunt G., L'intégration par l'autonomie, Paris : CIEMM, 1980, cité dans "Des immigrés et des villes", document réalisé par le Centre G. Pompidou et l'Agence de développement des relations interculturelles, 1983.

(3) Lettre du Député de Clichy-Levallois, Maire de Levallois-Perret aux habitants, 3 février 1992.

(4) Nous avons pu notamment voir l'Abbé Pierre conduire le dossier des sans abris et le "Téléthon" devenir la possibilité la plus efficace de la récolte de l'argent pour des malades...

(5) Voir PEPS n° 36 sur les "Cultures de la rue", janvier-mars 1991.

(6) Dumont J. L., et Gibert G., "Bricolage du social", in PEPS, n°35,1990.

(7) Coulon A., L'ethnométhodologie, coll. Que sais-je, 1987, p. 107.

(8) Barrau P., "droit et travail social : de la règle à la médiation", in, Cahier n° 1, A.D.E.U.S. et S.U.F.A-Université Aix-Marseille II, Actes du séminaire tenu en mars 92 sur le thème : Les travailleurs sociaux ont-ils encore besoin des Sciences sociales ?, Marseille II, Décembre 1992.

(9) Hess R., etSavoyeA., L'analyse institutionnelle, coll. Que sais-je, 1993, p. 102.

(10) Terme emprunté à P. Woods qui dans une approche ethnographique, distingue les cultures des maîtres à celles des élèves, L'ethnographie de l'école, A. Colin, 1991.

(11) Park R., Racial Assimilation in Secondary Groups with Particular Reference to the Negro, American journal of Sociologie, 1914. Voir A. Coulon, L'école de Chicago, coll. Que sais-je, 1992, p. 40.

(12) Jusqu'à 1981, la gauche .IPS, PC) parlait d'insertion et la droite d'intégration des immigrés. Depuis, la majorité de la gauche parle d'intégration et la droite prône l'assimilation. Aujourd'hui, seule une minorité (notamment l'extréme gauche) défend la thèse de l'insertion.

(13) LangellierJ. P., etTincq H., "un entretien avec G. Kepel", in journal Le Monde, mardi 16 février 1992.

(14) Voir l'éditorial de ce même numéro

(15) Curbelo D., et Dumont J. L., "Le travail social en interface", in PEPS, n° 39, avril-juin 1992, p. 37.

(16) Jacques A., et al, L'État du Tiers monde, Ed. La Découverte, 1989, P 21.

(17) Ibid.

(18) Veit B., et Wiebus H. O., Pourquoi le Tiers monde ?: Manuel à l'usage des jeunes générations, L'harmattan, 1990, p. 125.

(19) Voir "Des immigrés et des villes", op. cit.

(20) Bazin H., "Recit d'une mort annoncée", in PEPS n° 40, 1992.